

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le lundi 7 décembre 2009 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean François COCQUET, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Denis CADIX, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Avaient donné procuration :

Mesdames et Messieurs Norhouda RAHOUADJ à Nicolas DUMONT, Florence CHRETIEN à Bruno BONNET, Solange MARTIN à Evelyne HAZARD, Odile FARCY à Chantal FREMOVICI, Thierry GARDIN-BACHELET à Pascal DEMARTHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DECAYEUX

Le procès verbal de la séance du 13 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

M. Francis HAMMEL est arrivé à 19 H 05, après le point 1 "Renouvellement des services de communication".

M. le Maire informe avoir été destinataire d'une motion présentée par le groupe Union pour le Renouveau d'Abbeville qu'il propose d'examiner à la fin de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2009.143 - RENOUELEMENT DES SERVICES DE COMMUNICATION

1) APPROUVE le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence en vue de l'attribution de marchés publics concernant la fourniture de services de télécommunications pour une durée d'un an à compter de leur date de notification avec possibilité de reconduction expresse pour 1 an, deux fois consécutives.

2) CHOISIT la procédure ouverte en six lots séparés définis ci-après, sous la forme de marchés à bons de commande sans montants minimum et maximum annuels :

- Lot n° 1 – Téléphonie fixe : Raccordements numériques (T2), séquences SDA associées et acheminement des communications entrantes et sortantes vers toutes les destinations (locales, nationales, internationales, mobiles Métropole, autres communications GSM).

- Lot n° 2 – Téléphonie fixe : Raccordements analogiques et numériques TO, séquences SDA associées. Acheminement des communications entrantes et sortantes vers numéros d'urgence, minitel et audiotel, services de renseignements, numéros spéciaux et divers. Trafic des accès des sites non accessibles en présélection.

- Lot n° 3 – Téléphonie fixe : Acheminement des communications sortantes des raccordements analogiques et numériques. Téléphonie vers toutes les destinations (locales, nationales, internationales, mobiles Métropole et autres communications GSM).

- Lot n° 4 – Services de téléphonie mobile Voix et Data.

- Lot n° 5 – Liaisons spécialisées.

- Lot n° 6 – Accès internet et services associés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.144 - ACCES AUX N.T.I.C. - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - VILLE D'ABBEVILLE / SYNDICATION MIXTE SOMME NUMERIQUE / SOCIETE VEOLIA - PERMISSION DE VOIRIE

- AUTORISE Monsieur le Maire :

. à signer la convention tripartite d'occupation du domaine public communal avec le Syndicat mixte Somme Numérique et le délégataire du service public d'assainissement Véolia, en vue de permettre aux habitants de la commune d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.).

. à signer et délivrer autant que de besoin des permissions de voirie en vue de l'enfouissement de fibres optiques en dehors des zones d'implantation du réseau d'assainissement.

- DECIDE que ces permissions conventionnelles et unilatérales donneront lieu à perceptions de redevances au profit du trésor communal, calculées selon les dispositions des articles L.2125-3, L.2125-4 du CG3P et R.20-51 à R.20-53 du CPCE.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.145 - REMBOURSEMENT DE DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

- DECIDE de rembourser à Mme MOREIRA la somme de 200 € correspondant aux droits d'inscription de ses enfants au conservatoire à rayonnement communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.146 - CONSERVATION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX - ACHAT DE DEUX DESHUMIDIFICATEURS ET DE DEUX ASPIRATEURS

- APPROUVE l'achat de 2 déshumidificateurs et de 2 aspirateurs à filtres absolus pour les réserves de l'hôtel d'Emonville, et ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

- Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie : 3 969,60 €

- Ville d'Abbeville : 1 964,95 € TTC

sachant que la ville récupérera 15,482 % sur le TTC au titre du FCTVA 2010, soit 918,79 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.147 - CONVENTION VILLE / ISSUE DE SECOURS - AVENANT

- APPROUVE le renouvellement par avenant, pour une durée d'un an, de la convention visant à définir les différentes missions confiées par la ville d'Abbeville et le service culturel à l'association Issue de Secours, dans le cadre de son implantation à l'Espace Culturel Saint-André, en vue de promouvoir la création théâtrale sous toutes ses formes : création, diffusion, sensibilisation et formations théâtrales.

- APPROUVE le coût global de 44 973 euros des différentes actions, selon la répartition financière suivante :

CUCS : 14 483,00 €

Part ville : 30 490,00 € (la ville s'engage sur sa part de financement et non sur la totalité des actions).répartis comme suit : Aide à la création : 12 196,00 € / Stages et diffusion : 18 294,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.148 - ODA OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - CONSTRUCTION DE 98 LOGEMENTS RUE DE CHAMPAGNE, LA CAPREE - GARANTIE D'EMPRUNTS

- ACCORDE la garantie de la ville à l'ODA Office Public de l'Habitat pour le remboursement des 9 emprunts ci-après qu'il envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 98 logements rue de Champagne "La Caprée" à Abbeville :

. prêts LOCATIFS A USAGE SOCIAL (PLUS) de 4 147 180 € (50 logements) et 1 622 584 € (26 logements),

. prêts LOCATIFS A USAGE SOCIAL FONCIER (PLUS Foncier) de 604 586 € (50 logements) et 228 078 € (26 logements),

- . prêts ENERGIE PERFORMANCE (PEP) de 446 188 € (50 logements), 183 468 € (26 logements) et 170 142 € (22 logements),
 - . prêt LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI) de 1 267 466 € (22 logements),
 - . prêt LOCATIF AIDE D'INSERTION FONCIER (PLAI Foncier) de 284 390 € (22 logements).
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

2009.157 - ODA OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - REALISATION DE 66 LOGEMENTS CARRE DE SIX, CHEMIN DES POSTES - GARANTIE D'EMPRUNTS

- ACCORDE la garantie de la ville à l'ODA Office Public de l'Habitat pour le remboursement des 8 emprunts ci-après qu'il envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 46 logements chemin des Postes à Abbeville :

- . prêt PLUS de 3 275 000 € (46 logements),
- . prêt LOCATIF A USAGE SOCIAL FONCIER (PLUS Foncier) de 344 760 € (46 logements),
- . prêts ENERGIE PERFORMANCE (PEP) de 382 075 € (46 logements) et de 73 075 € (10 logements),
- . prêts LOCATIFS AIDE D'INSERTION (PLAI) de 580 000 € (10 logements) et 622 411 € (10 logements),
- . prêts LOCATIFS AIDE D'INSERTION FONCIER (PLAI Foncier) de 63 927 € (10 logements) et de 62 217 € (10 logements).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.165 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2009 (5)

- APPROUVE divers remboursements de sinistres de compagnies d'assurances.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.166 - CONSULTATIONS BANCAIRES 2009-2010

- DECIDE de recourir à un emprunt d'un montant de 3 000 000,00 €, d'une durée de 31 ans et 1 mois, auprès Dexia Crédit Local en vue de financer les investissements de la ville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.167 - CONTRACTUALISATION 2007 AVEC LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE - REAMENAGEMENT

Suite à une consultation bancaire le 18 septembre 2007, la ville a contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie, avec option de tirage, d'un montant de 3 000 000 €.

Ce prêt dispose d'une période de mobilisation des fonds qui prend fin le 25 décembre 2009.

- DECIDE de contracter un nouvel emprunt auprès de la Caisse d'Epargne comme suit :

1) Phase de mobilisation

- * Montant maximum mobilisable : 3.000.000,00 €
- * Durée : jusqu'au 30 juin 2011

2) Phase de consolidation

- * Montant maximum consolidable : 3.000.000,00 €
- * Durée des consolidations : 30 ans,

Si la totalité des fonds n'est pas débloquée le 30 juin 2011, le solde sera consolidé automatiquement sur 30 ans.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.168 - EXERCICE 2009 - CREANCE IRRECOUVRABLE - ADMISSIONS EN NON VALEUR

- DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 803,58 € correspondant à des titres émis en 2005-2006-2007-2008 et non recouverts à ce jour.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.169 - CINEMA LE REX - REVISION DES DROITS D'ENTREE

- FIXE les tarifs de toutes les séances de cinéma du jeudi à 4,50 euros, conformément à l'obligation faite par les distributeurs de films de porter le tarif des séances du jeudi face à l'augmentation du nombre de diffusions ce jour là.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.170 - PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES - COMMERCIALISATION (LOT 37) - ASSOCIATION SANTE ET MEDECINE INTER ENTREPRISES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME (ASMIS)

- DECIDE la vente d'une parcelle de 2 000 m² environ avant bornage, située sur le parc d'activités Les Deux Vallées bis au prix de 15,24 € HT/m² (soit un prix global d'environ 30 480 € HT) à l'Association Santé et Médecine Interentreprises du département de la Somme (ASMIS), 77, rue Debaussaux – CS60132, 80001 AMIENS CEDEX 1, représentée par M. Jean-Jacques LEGER, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'activité de la médecine du travail. Le procès-verbal de bornage réalisé par le géomètre expert précisera la superficie exacte cessible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.171 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 - RECRUTEMENT DE 4 AGENTS RECENSEURS

- DECIDE la création d'emplois de non titulaire, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 4 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 21 janvier au 27 février 2010, qui seront payés :

1,13 € par feuille de logement remplie,

1,71 € par bulletin individuel rempli.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.172 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS – MODIFICATION

- ACCEPTE les modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels fixant le nouveau taux de remboursement des frais d'hébergement à 60 € par nuitée en métropole (Paris et province), taux maximal prévu par arrêté conjoint du Ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget du 3 juillet 2006.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.173 - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA COLLECTIVITE

- DECIDE :

. d'accueillir et de préparer tous les secteurs et diplômes accessibles par la voie de l'apprentissage, sous réserve de l'existence de ces compétences en interne et dans la limite de la capacité maximum d'accueil de la collectivité fixée ci-dessous,

. de présenter les demandes d'agrément en qualité de maître d'apprentissage nécessaires,

. d'autoriser M. le Maire à signer les contrats d'apprentissage,

. de solliciter du Conseil Régional une participation financière destinée aux collectivités territoriales au titre de l'aide à l'embauche d'apprentis,

. de maintenir la capacité d'accueil maximum de la commune à huit apprentis préparant des diplômes allant du CAP au BAC ou BTS, et rémunérés sur la base de la réglementation en vigueur dans le secteur public en fonction du diplôme préparé et de leur âge.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.174 - AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR L'AXE PONT DE LA FEMME NUE / PONT D'HOCQUET - DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR

- AUTORISE M. le Maire à déposer la demande de permis de démolir concernant la construction présente sur la parcelle AL 29, 21 boulevard de la Portelette.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.175 - ESPACE SAINT GILLES - 1ER ETAGE BATIMENT 7 - DECLARATION PREALABLE EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE D'APPELS

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les plans et la déclaration préalable relatifs à l'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment n° 7 de l'espace Saint Gilles à Abbeville en vue de l'installation d'un centre d'appels.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.176 - GYMNASSE PONTHEIU - REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE ET DES BARDAGES VERTICAUX - DECLARATION PREALABLE

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les plans et la déclaration préalable afférents aux travaux de toiture et de façade du gymnase Ponthieu à une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.177 - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - REVISION SIMPLIFIEE

- TIRE un bilan favorable de la concertation sur la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

- DECIDE d'approuver la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.178 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REMPLACEMENT DE TROIS DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

- PROCEDE à l'élection, au scrutin secret, des remplaçants de 3 délégués démissionnaires du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois :

- M. Jean-François COCQUET en remplacement de M. Alain PONCHEL,

- M. René DOBREMETS en remplacement de M. Maurice BREART,

- M. Jean-Jacques LEULLIER en remplacement de Mme Odile FARCY.

Le conseil prend acte

2009.179 - BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives à apporter au Budget annexe Locaux Industriels 2009 telles qu'elles sont présentées.

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

2009.180 - BUDGET ANNEXE SAIN SORLIN 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives à apporter au Budget annexe Saint Sorlin 2009 telles qu'elles sont présentées.

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

2009.181 - BUDGET PRIMITIF 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives à apporter au Budget Primitif 2009 telles qu'elles sont présentées.

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

Monsieur le Maire fait lecture de la motion présentée par le groupe "Union pour le Renouveau Abbeville". Dans cette motion, le groupe :

1) met l'accent sur le contexte économique difficile et sur ses inquiétudes :

"(...)

- suite aux propos du vice-président en charge des finances de la région Picardie qui déclare qu'il existe un "grave péril sur les finances de l'institution dont nous avons la charge" (...),
- sur le climat délétère exprimé dans l'enceinte même du Conseil Régional (...),
- par les suites de cette affaire, par les réserves émises par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la région Picardie (...) et par le train de vie du Président et de son entourage (...),
- sur l'impossibilité actuelle des élus à voter leur budget 2010 (...),
- sur la tenue d'une session extraordinaire convoquée dans l'urgence du Conseil Régional confirmant que la situation financière de la Région semble particulièrement précaire."

2) demande au Président du Conseil régional de Picardie :

- "de bien vouloir confirmer "l'arrêt de la politique actuelle", la situation étant jugée préoccupante,
- de nous rassurer rapidement sur le fait que la politique menée ces derniers mois n'aura aucune conséquence sur les engagements pris avec la ville d'Abbeville,
- et de nous confirmer que la région honorera les engagements pris vis-à-vis de la deuxième ville du Département qui souffre particulièrement du problème de la formation et de l'emploi".

Motion rejetée par 4 voix Pour et 28 voix Contre, Abstention(s) : 3. - (Pour : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL ; Abstentions : Jean-Jacques LEULLIER, Geneviève NANY, Michel BLONDIN)

La séance est levée à 21 H 30.

Le Maire,

Nicolas DUMONT